

## La RTBF nous appartient

La RTBF est une télévision et une radio publiques financées (à près de 80%, le solde étant l'apport publicitaire) par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant un service public, l'une de ses missions essentielles est d'informer les citoyens pour leur donner une meilleure compréhension du monde et de ses enjeux. Qu'elle soit au service de la société, et non d'intérêts particuliers. Le présent document a pour but d'émettre des propositions dans ce sens. Ce média public est régi par des règles négociées entre le conseil d'administration de la RTBF et le gouvernement sous forme d'un contrat : le Contrat de Gestion. Celui-ci fixe les services que doit rendre la RTBF au public. D'une durée de 5 ans, l'actuel contrat prend fin le 31 décembre 2017, pour laisser sa place au cinquième contrat de gestion le 1er janvier 2018.

Le contrat de gestion évolue fortement à chaque nouvelle négociation. Dès à présent, les discussions sont lancées pour établir les nouvelles règles. Seuls les politiciens et professionnels du milieu en discutent, sans vraiment demander l'avis du public. Or, étant un média public, il est crucial que la population se prononce quant au contenu des missions de la RTBF. Le groupe de citoyens "La RTBF nous appartient", initié par le mouvement Tout Autre Chose, s'est concentré sur ce problème et a réfléchi à de nouvelles propositions. Ce groupe publiera plusieurs propositions, à raison d'une par mois.

### 1 : Une RTBF sans publicité ni sponsoring

**Le constat :** Aujourd'hui, nous en sommes à un point tel que les "pauses" publicitaires entre et, pire, dans les émissions sont devenues omniprésentes. Or, il existe un lien direct entre la publicité et le type de programme. Pour attirer les publicitaires, la RTBF va modifier sa "grille" (types d'émissions et horaires et chaînes attribués à leur diffusion) afin de toucher un large public susceptible d'acheter les produits proposés dans les publicités.

#### **Les propositions :**

- 1) Nous proposons un plan sur 5 ans de suppression progressive de la publicité et du sponsoring à la RTBF. Nous suggérons dès le 1er septembre 2018 une période test avec leur suppression sur tous les supports de la RTBF pendant un jour par semaine. Nous préconisons le mercredi, pour protéger les plus jeunes.
- 2) Concernant le placement de produits, nous demandons son arrêt pur et simple dès le 1er janvier 2018.
- 3) Ces évolutions ne doivent en aucun cas affaiblir le service public. Il faut donc dans un premier temps lister et analyser de façon indépendante et scientifique diverses alternatives qui permettront à la RTBF de mener économiquement à bien ses missions. Bien évidemment, il s'agit de transformer les grilles des programmes en profondeur. Il ne sera plus jamais question d'adapter la programmation et ses horaires en fonction des intérêts publicitaires. Au contraire, elles devront répondre aux besoins les plus fondamentaux des populations wallonnes et bruxelloises à définir par nos élus.
- 4) Nous disposons d'un dossier complet permettant de fixer les grandes lignes d'un financement alternatif à la publicité.

## 2 : Des émissions culturelles et socio-économiques à des heures attractives

---

**Le constat** : Petit à petit, les émissions éducatives ont été remplacées par du divertissement. Le calcul est simple. En 2002, vers 20h20, la Une proposait deux soirées axées sur le divertissement et cinq soirées de type social, politique ou économique au sens large. Désormais, c'est l'inverse qui est la règle : cinq début de soirées par semaine programmant du divertissement (films, séries, humour, etc.) ainsi que les deux soirées consacrées à « Questions à la Une » et au « Jardin Extraordinaire ». Ce bouleversement n'est pas la volonté du public mais de la direction de la RTBF.

### **Les propositions :**

- 1) Consacrer un budget pour (re) créer des émissions culturelles, sociales, politiques et à caractère environnemental. Avoir une attention particulière à leur accessibilité et attractivité pour une large gamme de publics (ne pas faire des émissions pour les gens qui connaissent déjà)
- 2) Proposer ces émissions au prime time de la chaîne amirale (La Une en télé) des programmes réguliers (au moins mensuels) offrant une première sensibilisation à un très vaste public
- 3) Parallèlement, des émissions placées à des heures et/ou sur des chaînes de moins forte audience qui permettent à un public déjà intéressé d'approfondir et d'actualiser régulièrement ses connaissances.
- 4) Il convient aussi que chaque mission dispose de moyens équivalents pour la production et la promotion de programmes qui leur sont consacrés (par exemple : autant de publicités dans les journaux ou sur les abribus pour une émission consacrée à l'éducation permanente que pour du divertissement style "The Voice").

## 3 : Une RTBF gérée par des citoyens, pas que des politiques :

---

**Le constat** : Actuellement, tous les sièges du conseil d'administration sont occupés par des personnes choisies en fonction de leur appartenance politique (on en est au stade où le seul représentant d'ECOLO a le droit d'assister mais pas de voter !).

### **Les propositions :**

- 1) Nous plaçons pour faire évoluer le conseil d'administration de la RTBF, afin qu'il soit plus représentatif. Nous demandons un partage équitable des sièges entre membres politiques et citoyens. Pour éviter que ceux-ci soient proches de partis, ils pourraient être tirés au sort parmi la population. Comme dans le cas des jurys populaires, ils recevraient une formation préalable (de type pluraliste et contradictoire).
- 2) De plus, nous demandons également à ce que les discussions internes du CA soient rendues publiques. Le public doit retrouver le droit de découvrir les prises de position des divers administrateurs via la publication de leurs "cartes blanches" à paraître par exemple dans la presse écrite. Cette pratique n'existe plus désormais et permettait autrefois aux usagers de découvrir avant décision d'éventuelles orientations critiquables de la RTBF.

#### 4 : Evaluer la qualité du contrat de gestion et l'appréciation de son application

---

**Le constat** : Depuis 2004, la direction de la RTBF demande plus de libertés dans le contrat de gestion, davantage de flous. Par exemple, l'adverbe "notamment" apparaît 14 fois sur 6 pages seulement. Or, éditer un Contrat de Gestion vidé de son essence n'a plus aucun sens.

**Les propositions** :

- 1) Nous souhaitons revenir à un contrat de gestion clair, qui définisse objectifs et obligations de la RTBF le plus précisément possible.
- 2) Nous demandons également la publication du "qualimat" dans son entièreté, sondage auprès de la population afin de déterminer les avis généraux sur les programmes de la RTBF. Or, pour l'instant, ces études réalisées régulièrement par la RTBF ne sont accessibles dans leur intégralité, ni à la population, ni aux parlementaires.
- 3) Nous demandons que l'organigramme détaillé de la RTBF soit rendu public. Ainsi, il sera plus aisé d'orienter les programmes et de favoriser les synergies entre services.

#### 5 : Externaliser la médiation et ses émissions

---

**Le constat** : S'il existe un programme qui doit fédérer les auditeurs et les téléspectateurs, c'est bien celui consacré à la médiation. Or, ce dispositif n'est plus du tout mis à l'honneur (comme a pu l'être naguère l'émission "Qu'en dites-vous ?" présentée chaque semaine par Jean-Jacques Jaspers). C'est l'un des meilleurs moyens pour la RTBF d'assurer sa différence par rapport aux chaînes privées. La médiation, ce n'est pas un simple débat. Le but de celle-ci consiste à partir de plaintes d'usagers, voir si elles sont justifiées, et si oui, arriver à un changement concret des "pratiques" de la RTBF.

**Les propositions** :

- 1) Service de médiation : Il convient donc de revenir au principe de base (sans fioritures pour l'amoindrir) selon lequel toute plainte écrite adressée à la RTBF doit recevoir dans les 30 jours une réponse écrite et circonstanciée (détaillée, donc pas un simple accusé de réception).
- 2) Service de médiation : Nous plaidons pour que le service de médiation à la RTBF soit désormais assuré par un service externe à celle-ci. Le Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait coordonner la médiation de la RTBF : le traitement des plaintes (avec la collaboration obligée de la RTBF)
- 3) Emissions de médiation : La RTBF serait chargée, en collaboration avec le médiateur externe, de réaliser des émissions consacrées à la médiation, diffusées au prime-time (+ rediffusions) sur chacune des chaînes (radio comme télévision) du service public.